

## Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Lectra s'est tenue le 28 avril 2023 à 9h30 au siège de la Société, au 16-18 rue Chalgrin, 75016 Paris. Elle s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général. Les fonctions de scrutateurs ont été assurées par Monsieur Bernard Jourdan et Madame Nathalie Rossiensky, Administrateurs indépendants. Monsieur Jérôme Viala, Directeur général adjoint et Secrétaire du Conseil d'administration, a été désigné en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale.

Le quorum s'est établi à 91,03 %, soit 34 379 405 actions sur le nombre total de 37 767 822 actions ayant le droit de vote et 34 427 318 voix pour 411 actionnaires, dont 274 ont voté par correspondance, 115 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée générale, 1 a été représenté et 21 ont participé physiquement à la réunion.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022 ont été approuvés (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,48 € par action (4<sup>ème</sup> résolution). Le dividende sera mis en paiement le 5 mai 2023.

L'Assemblée générale a également donné quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022 (3<sup>ème</sup> résolution).

L'Assemblée générale a approuvé les quatre résolutions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et portant sur :

- les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 (5<sup>ème</sup> résolution) ;
- les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général de la Société (6<sup>ème</sup> résolution) ;
- la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2023 (9<sup>ème</sup> résolution) ; et
- la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2023 (10<sup>ème</sup> résolution).

L'Assemblée générale a nommé Madame Karine Calvet et Monsieur Pierre-Yves Roussel en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions). A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration est composé de huit Administrateurs, dont quatre femmes et quatre hommes, six Administrateurs sont indépendants.

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité (11<sup>ème</sup> résolution).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (12<sup>ème</sup> résolution).



Les résultats détaillés des votes, la présentation aux actionnaires ainsi que tous les documents relatifs à l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023 sont disponibles sur le site de Lectra : <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/information-actionnaires/assemblees-generales>.

La prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 26 avril 2024.